

**7<sup>ème</sup> Congrès de la FNME-CGT – Clermont-Ferrand - 14 au 18 mars 2022**  
**Rapport introductif « Une FNME-CGT représentant l'ensemble des retraités et retraitées.**  
**Quelle démarche syndicale ?**  
**Présenté par Pierre PETIT, le 15 mars 2022**

Chers Camarades,

Avant d'aborder le débat, je souhaite vous présenter, les camarades qui m'entourent : Alain LAPORTE, membre du bureau de l'UCR (Union Confédérale des Retraités) en charge des questions de Vie Syndicale à l'UCR et les membres actifs et retraités de la Commission des écrits.

Ce sera une courte introduction basée sur le texte inclus dans le document d'orientation et la résolution « Vie Syndicale » sur laquelle vous voterez ce soir après intégration des éventuelles propositions d'évolutions de cette dernière que vous ne manquerez pas de faire durant nos échanges, j'en suis certain.

Mes camarades, qu'ils soient actifs ou inactifs, ne sont pas là par hasard. En effet, l'un des enjeux du syndicalisme retraité CGT dans notre FNME est qu'il doit, être transverse dans l'activité CGT, qu'elle soit en direction des actifs comme des inactifs. Elle doit être prise en compte aussi bien dans nos entreprises bien sûr, mais également et de façon incontournable dans nos territoires de façon interprofessionnelle.

Le texte qui vous est proposé, d'ores et déjà amendé dans la première phase de préparation, et la résolution qui en est issue, abordent de nombreux points récurrents de congrès en congrès.

Il fait toutefois des propositions très pratiques sur lesquelles il est important de connaître vos points de vue.

Certaines d'entre elles ont déjà été proposées il y a quatre ans, sans que vraiment l'ensemble des syndicats les aient mises en œuvre. (Ex : les listes des pré-retraitables pour un travail sur Vie syndicale).

D'où, une nouvelle fois la question suivante : **Comment passons-nous du dire au faire ou des incantations à des actes quotidiens ?**

Pour ce qui est de la disponibilité pour s'investir, pas de besoins du temps du droit syndical ou des IRP, les retraités n'ont plus ces contraintes, mais cela ne retire pas la question des moyens alloués aux retraités pour militer.

Se pose ainsi la question du comment les impliquer plus ? Ou pourquoi, parfois, ils ne participent pas trop à l'activité ou qu'ils s'en éloignent ? J'y reviendrais en fin d'intervention.

- ▶ Sur certains points contenus dans les documents comme la continuité syndicale, que nous soyons actifs ou retraités, UFICT-CGT ou CGT, nous avons, dans la fédération, la responsabilité, pleine et entière de son efficacité ou de son échec. C'est bien dans nos syndicats ou entre nos syndicats que cela se joue.
- ▶ Il en va de même sur la nécessaire féminisation du corps militant. Pour exemple, sur les 109 délégués retraités à ce congrès, chiffre dont nous pouvons nous féliciter, mais nous déplorons une participation féminine très faible, seulement 10 femmes !

**Je le dis, c'est tout bonnement inadmissible.**

Il nous faut toutes et tous fournir des efforts et trouver des pistes pour améliorer cette situation. Pas pour l'image bien sûr, mais bel et bien pour une activité CGT en cohérence avec la population actuelle.

- ▶ Sur d'autres sujets comme par exemple, et c'est loin d'être exhaustif, la formation, les luttes interprofessionnelles (avec la ressortie du dossier « retraite » nous allons être servis), le déploiement à l'ensemble des retraités non syndiqués, il semble incontournable de militer avec l'inter pro (UL, UD avec leurs USR).
- ▶ Là, les responsabilités de l'efficacité sont croisées. Encore faut-il se rencontrer, se connaître, investir les organisations précitées, discuter et, par exemple, organiser des plans de travail croisés.

Je vais vous laisser aborder tous ces sujets et bien d'autres contenus dans les documents, mais avant de vous donner la parole, un dernier point sur lequel je souhaite attirer votre attention : qui lui également ne relève que de notre responsabilité, celle de tous les syndicats.

### **La place des militants retraités dans nos syndicats.**

Je l'ai évoqué, il y a quelques minutes, les documents abordent ce point d'une façon que je qualifierais de « soft ».

Or, ce qui remonte des sections UFR est plus grave. Ce n'est, bien sûr, pas le cas partout, mais il apparaît qu'un clivage augmente entre nos sections et les organes de directions de nos syndicats. Cette situation est par ailleurs palpable dans les Activités Sociales, cela a été criant lors de l'élaboration de certaines listes électorales du dernier scrutin.

Il a été également très prégnant sur la phase de préparation de ce congrès dans les débats des Conseils Généraux décentralisés qui ont traité de l'organisation de nos syndicats. La notion de proximité, par exemple, ne semblant pas du tout être la même dans toutes les têtes et les retraités, pour certains, se sentant exclus dans cette organisation.

Nous ne pouvons pas en rester dans les structures à poser la question à se poser : « les retraités ne sont-ils qu'une force d'appoint et uniquement à certains moments ? ».

### **Et de fait, cela soulève d'autres questions :**

- Quelle présence dans les CE et bureaux des syndicats, CA de CMCAS, et pour y faire quoi ? De la logistique ou de la politique au sens syndical du terme bien sûr ?
- À quel moment et où traite-t-on d'une partie importante du contenu revendicatif des retraités ? Doivent-ils siéger dans les USR pour pouvoir échanger et militer sur des sujets comme le logement, la santé, le transport, etc. ?

Faute de traiter ces questions, nous continuerons à voir se creuser l'écart entre nos militants CGT actifs et inactifs. Nous continuerons à reculer en termes d'implication de ces derniers, en syndicalisation et nous perdrons toutes et tous en efficacité.

Parlons-nous vrai comme on dit, faisons-le vraiment pour avancer ensemble et proposer des solutions.

Bon débat.